PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 18 AVRIL 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 02
Absents : 10
Votants : 21
Convoqués le 12/04/2023
Affiché le 17/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Denis TURREL, Maire**.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Françoise HENRY, Jacques GAILLAGOT, Didier GENTY, Huguette DEDIEU, Corinne MASSA, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Emilie BLANIC.

Procurations : Mme Corinne PONS donne procuration à Madame Madeleine LIBRET-LAUTARD, Mme Marion GÉLIS donne procuration à M. Ali BENARFA.

Absents excusés : MM. Pierre HELLÉ, Sophie RENARD, Corinne PONS, Marion GÉLIS, Julien GLINKOWSKI.

Absents : MM. Bernard BARRAU, Franck QUIN, Stéphane LE BRUN, Bastien HO, Cédric HAMMER.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures.

---

1. Élection du secrétaire de séance.

Madame Marcella VALLANIA est élue pour être secrétaire de séance.

Votants : 21 / Pour : 21 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2023.

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Votants : 21 / Pour : 21 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité

3. Présentation du projet du pôle d'échanges multimodal de la gare de Carbonne

Monsieur le Maire accueille Monsieur LERANDY, chef de projet « Petites Villes de Demain » à la Communauté de Communes du Volvestre qui va présenter à l'ensemble du conseil le projet du pôle d'échanges multimodal de la gare de Carbonne.

Monsieur le Maire précise que ce projet est porté par la Communauté de Communes du Volvestre en collaboration étroite avec la Région Occitanie. Il indique que ce projet peut enfin avancer après des années de conflit avec la SNCF et Réseau ferré de France notamment sur le prix d'achat du foncier partie gauche.
Également, il précise que lors de la création du groupe scolaire Guy Hellé et de la zone commerciale, Carrefour a conclu une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la Communauté de Communes du Volvestre au titre des voiries à réaliser. Le PUP n'est pas une taxe d'urbanisme mais une participation (excluant l'application de la taxe d'aménagement). Il s'agit d'une méthode de financement contractualisé, permettant de financer tout ou partie des équipements publics nécessaires au fonctionnement des opérations de travaux ou aménagement. A ce titre, Carrefour a versé une grande partie du coût de financement de la voirie. Pour la partie restante, sera mobilisé le budget communautaire.
Sur le financement de ce projet exceptionnel, Monsieur le Maire tient à remercier Madame Tempesta et à travers elle, Madame la Présidente de Région de leur appui conséquent permettant la réalisation de ce projet structurant sur Carbonne.

Une porte d'entrée du Volvestre

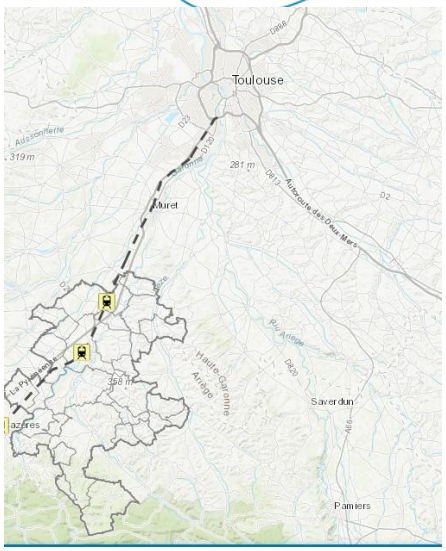

Deux gares Sncf sur le territoire du Volvestre :

- Longages/Noé
- Carbonne

Transit annuel à Carbonne : 217 819 voyageurs en 2021

A 30 mn de la gare Toulouse Matabiau
A 30 mn de la gare de Saint-Gaudens

Photos du parking de la gare

Un équipement connecté au centre -bourg

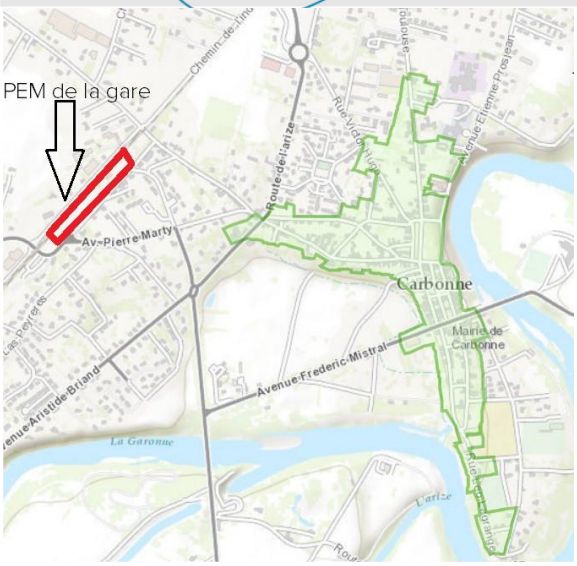

Une interconnexion nécessaire

- avec le centre-ville situé à 10 mn à pied
- avec la RD 627 qui s'engage dans la vallée de l'Arize

A proximité d'un secteur de développement important : OAP Labarre

Une opération qui organise l'intermodalité

Un foncier appartenant à la commune de Carbonne
Une surface totale du terrain à aménager de 9 255m²

Le dimensionnement prévu pour répondre à la demande et au-delà pour les modes actifs et les usages partagés de voiture est :

- **250 places** pour une demande moyenne actuelle de 220 places ;
- Places PMR : minimum réglementaire de 2% du nombre de places soit 5 places, **un objectif de 10 places CES réalisées** ;
- Abris vélo sécurisés : loi LOM, 15 emplacements sécurisés déjà existants (box individuels) dans le périmètre SNCF G&C et **création de 10 arceaux couverts (box collectif sécurisés)** ;
- **2 Abris pour le stationnement motos** ;
- Calibrage pour bornes de recharge électrique – Loi LOM, 1 place de recharge pour 20 places de stationnement : **création de 7 bornes soit 14 emplacements de recharge ;**
- **2 emplacements autocars :** 1 encoche et 1 en ligne. Une réserve d'un emplacement en encoche (TAD / TIL ?).

=> Un enjeu fort de promouvoir les usages partagés de la voiture et les modes actifs.

Zoom sur le parvis et le parking 1 et 2

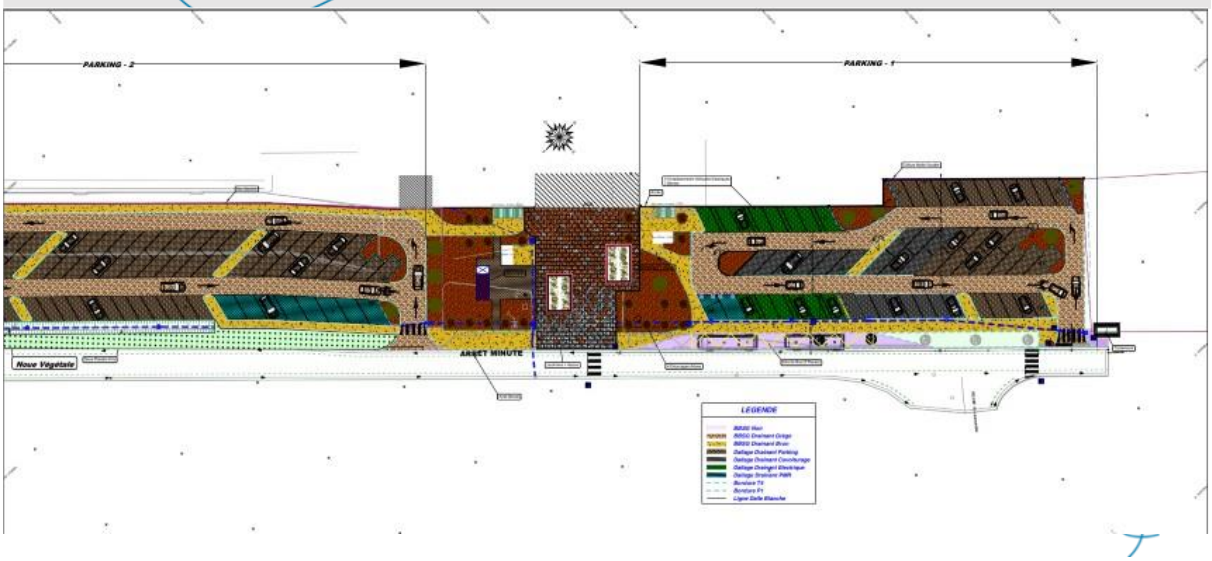

Zoom sur le parking 2, 3 et 4

Un projet de développement durable du territoire

Un projet de développement durable du territoire :

- Un parvis qui valorise la gare, patrimoine architectural de la ville
- Un lieu de connexion entre plusieurs mobilités (piétons, vélo, automobiles, cars liO, etc.)
- Un projet pour organiser les mobilités, un PEM « laboratoire » des dispositifs de la Région Occitanie pour expérimenter des aménagements évolutifs en faveur des usages partagés de la voiture (accès réservé au covoiturage / autopartage) et des services pour les mobilités actives.
- Un espace désimperméabilisé pour améliorer la gestion des eaux pluviales

Visuel du parvis de la gare

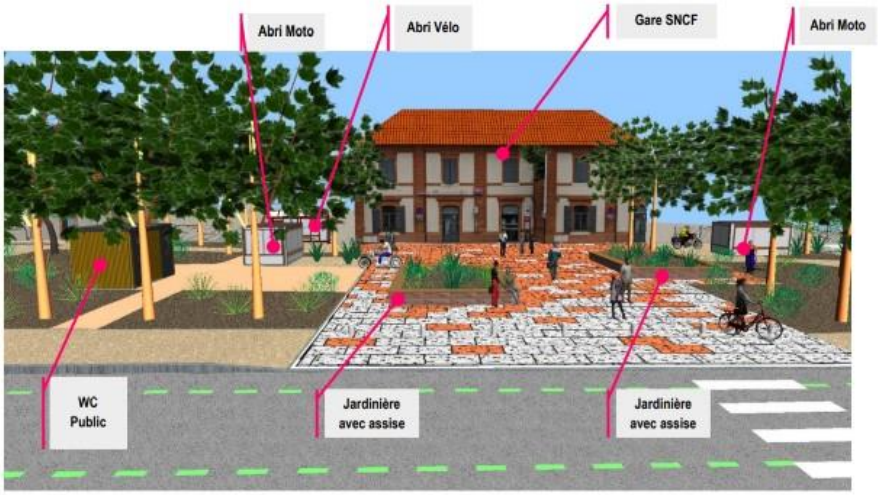

Autre vue 3D

Autre vue 3D

Tableau de synthèse des coûts du projet par grands postes

DESIGNATION TRAVAUX	DEPENSES H.T.
INSTALLATIONS DE CHANTIER	39 314,73 €
TRAVAUX PREPARATOIRES	21 593,10 €
FOSSES ET ACCOTEMENTS	810,00 €
TERRASSEMENTS	276 180,90 €
REVETEMENTS	580 926,53 €
BORDURES ET CANIVEAUX	67 922,00 €
ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	62 590,00 €
DRAINS, FOURREAUX ET CANALISATIONS PEHD	34 120,00 €
MISES A LA COTE	1 310,00 €
MURS ET CLOTURES	85 550,00 €
TRAVAUX DIVERS	197 581,00 €
MOBILIER URBAIN	8 040,00 €
SIGNALISATION HORIZONTALE	2 217,30 €
DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	2 500,00 €
Total	1 378 155,56

Le plan de financement prévisionnel

	HT	TTC
Budget prévisionnel	1 378 655,56€	1 654 386,672 €

Partenaires	Dispositif	Taux	Montant
Etat	DSIL	19,97%	275 364,00 €
	Fond Vert	23,40%	322 560,45 €
Région Occitanie	Dispositif PEM	36,63%	505 000,00 €
Auto-financement		20%	275 731,11 €
Total HT		100%	1 378 655,56 €

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

											Chantier en pause					
	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24		mai-24	juin-24
PHASE PROJET																
PRO/DCE																
Comité de pilotage																
Dépôt subvention Région et Fonds Vert																
Dossier Autorité Environnementale																
Dépôt Permis d'Aménager																
Montage marché et publication																
Analyse offres et titulaire																
PHASE TRAVAUX																
Préparation travaux																
Travaux																

Monsieur Lerandy explique que l'implantation actuelle des platanes posent des difficultés pour permettre la réalisation de ce projet. Toutefois, si des arbres devaient être abattus, il en serait planté 4 fois plus.

Dans ce projet, une étude a été menée pour implanter des ombrières sur les places de stationnement. Toutefois, la hauteur actuelle des arbres présents sur et autour du parking ne permet pas de rentabiliser ce type de dispositif (les arbres devraient être taillés à 15 mètres).

A la question de Madame Massa sur le nombre moyen de véhicules stationnés, Monsieur Lerandy répond que 250 places de stationnement voitures sont prévues contre 100 aujourd'hui.

Madame Henry estime que ce chiffre est erroné car actuellement il est difficile de se garer et qu'un grand nombre de véhicules stationne à proximité de la gare.
Monsieur le Maire rappelle qu'un parking existe aujourd'hui à gauche de la gare et qu'il n'est pas forcément utilisé par les usagers pour des raisons de commodité.
Monsieur Gaillagot précise que ce terrain n'est pas praticable lors de mauvais temps.

Monsieur Genty considère que le nombre d'arrêts minutes est insuffisant et qu'un espace plus important serait souhaitable.
Monsieur le Maire répond que cela pourra être repensé en utilisant par exemple les places à proximité.
Madame Henry regrette que des arbres soient abattus pour le stationnement des bus.
Monsieur le Maire indique que s'il est possible d'en abattre moins, cela sera pris en considération.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Lerandy pour sa présentation.

4. Tirage au sort des jurés d'assises.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions du code de procédure pénale, il appartient au Maire de procéder au tirage au sort des jurés d'assises.
La désignation des jurés est effectuée publiquement, par tirage au sort, à partir de la liste électorale. Ainsi, 15 jurés d'assises sont à tirer au sort pour Carbonne.
La liste des personnes tirées au sort doit être transmise avant le 15 juillet 2023 au Procureur de la République.
Monsieur Vignes et Monsieur Ramond procèdent au tirage au sort.
Les noms des 15 jurés tirés au sort sont énoncés en fin de séance mais ne peuvent être communiqués dans le présent procès-verbal.

FINANCES

5. Budget 2023 : modification des taux de fiscalité – DEL n°2023/30

Monsieur Benarfa, adjoint au maire en charge des finances, précise que les taux de fiscalité votés en Conseil municipal du 21/03/2023 ne respectent pas les règles de lien concernant la taxe d'habitation et la CFE dans le cadre d'une variation différenciée.
La commune ne peut proposer des taux supérieurs à :

- 16.53 % pour la taxe d'habitation (et non 17.75%)
- 30.77 % pour la CFE (et non 31.31 %)

La commission des finances du 06/04/2023 a émis un avis favorable à la correction de l'erreur faite sur ces 2 taux de fiscalité.

Monsieur le Maire propose donc le vote des taux de fiscalité 2023, comme suit :

TAXES	Taux 2022	Proposition taux 2023
TAXE D'HABITATION	15.75 %	16.53 %
FONCIER BATI	39.67 %	41.67 %
FONCIER NON BATI	86.23 %	88.23 %
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	29.31 %	30.77 %

Votants : 21 / Pour : 21 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité

6. Budget 2023 : décision modificative n° 1 – DEL n°2023/31

Monsieur Benarfa précise que les travaux relatifs à la création d'un piétonnier - Route du Lançon ont fait l'objet d'un acte de sous-traitance pour lequel la TVA du sous-traitant n'a pas été budgétisée (1600 €). Par ailleurs, les services techniques ont sollicité des plans d'aménagement de la route de l'Arize ; s'agissant d'une route départementale, cette étude doit donc être budgétisée sur un compte spécifique unique 530 € TTC.
Une décision modificative est nécessaire :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement
2031	Etudes	- 2 130,00 €	
4581-20	Piétonnier Route Lançon	1 600,00 €	
4581-27	Route de l'Arize	530,00 €	
		- €	- €

La commission des finances du 06/04/2023 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette décision modificative.

Votants : 21 / Pour : 21 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité

7. Demande de garantie d'emprunt OPH31 – DEL n°2023/32

Monsieur Benarfa, adjoint au maire en charge des finances, expose que OPH31 sollicite la commune en vue d'une garantie d'emprunt à hauteur de 30 % du montant total du prêt, sur le projet immobilier de construction de 36 logements locatifs sociaux (24 PLUS* et 12 PLAI**) situés 107 avenue de Toulouse et 3-4 Impasse de l'Horticulture à Carbonne. Le prêt est souscrit par l'OPH31 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Nature prêt	Montant de l'emprunt	Conditions	Garantie d'emprunt sollicitée à 30%
PLAI Construction	513 452 €	Amortissement sur 40 ans, Taux d'intérêt Livret A – 0.20 %	154 035.60 €
PLAI Foncier	246 131 €	Amortissement sur 50 ans, Taux d'intérêt Livret A – 0.20 %	73 839.30 €
PLUS Construction	1 433 716 €	Amortissement sur 40 ans, Taux d'intérêt Livret A + 0.60 %	430 114.80 €
PLUS Foncier	474 963 €	Amortissement sur 50 ans, Taux d'intérêt Livret A +0.60 %	142 488.90 €
TOTAL	2 668 262 €		800 478.60 €

* PLUS : prêt locatif à usage social
** PLAI : prêt locatif aidé d'intégration

La participation du Conseil Départemental de la Haute-Garonne est également demandée à hauteur de 70 %.

La commission des finances du 06/04/2023 a émis un avis favorable

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ces garanties d'emprunt ainsi que toutes les pièces utiles s'y rapportant.

Votants : 21 / Pour : 21 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité

SOLIDARITÉ ET ACTION SOCIALE

8. Dispositif « Seniors en vacances » en partenariat avec l'ANCV – DEL n°2023/33

Madame Libret-Lautard, adjointe en charge de la solidarité et de l'action sociale rappelle le dispositif « Seniors en vacances » de l'ANCV. Celui-ci permet aux personnes âgées de plus de 60 ans mais aussi aux personnes handicapées et aux aidants de participer à un séjour à moindre coût.
En effet, selon les ressources, une aide allant de 161€ à 194 € est allouée en fonction du séjour. Le prix des séjours est fixe et fonction du nombre de jours : un séjour de 5 jours coûte 369 € et un séjour de 8 jours coûte 442 €.

Faisant suite à la satisfaction générale des participants au séjour 2022, la commission Solidarité et Action sociale propose de renouveler ce projet en 2023.

Le choix de la commission se porte sur un séjour de 5 jours sur la côte royannaise du 13/10 au 17/10/2023. Celui-ci serait ouvert à 35 personnes et le transport serait pris en charge par la municipalité.

Madame Henry demande si ce séjour est ouvert uniquement aux Carbonnais.
Madame Libret-Lautard répond par l'affirmative. S'il s'avérait que des places soient encore disponibles, une information serait faite pour les non-carbonnais.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la validation de ce projet afin de permettre l'inscription de la commune sur la plateforme de l'ANCV et signer le contrat d'engagement du village vacances.

Votants : 21 / Pour : 21 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité

ANIMATION LOCALE – URBANISME

9. Avenant au contrat Bourg Centre – DEL n°2023/34

Monsieur Benarfa, adjoint en charge de l'animation locale et Monsieur Ramond, adjoint en charge de l'urbanisme expliquent que lors du conseil du 18 juin 2019, la commune a conclu un contrat Bourg Centre entre la Région, le Département de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes du Volvestre, le PETR-Pays Sud Toulousain en y associant d'autres acteurs (Etat, EPF, CAUE, CCI).

Plusieurs axes stratégiques structurent ce contrat Bourg Centre :

- Axe 1 : un bourg centre accueillant
- Axe 2 : un bourg centre commerçant et économiquement attractif
- Axe 3 : un bourg accessible et connecté

Il est proposé de reconduire le contrat bourg centre pour la période 2023-2028 par voie d'avenant en reprenant les axes stratégiques communs avec l'ORT à savoir :

- - Orientation n°1 : Lutter contre la vacance et la dégradation de l'habitat en centre-bourg ;
- - Orientation n°2 : Soutenir les commerces de proximité, maintenir et développer l'appareil commercial dans les centres-bourgs ;
- - Orientation n°3 : Améliorer le cadre de vie par le traitement des espaces public et la valorisation du patrimoine bâti.
- - Orientation n°4 ; Faciliter les déplacements notamment vers les centres-bourgs par les modes actifs
- - Orientation n°5 : Remettre à niveau les équipements publics et développer l'offre de service.

Également, il est proposé de travailler en cohérence les fiches actions de l'ORT et du futur contrat Bourg Centre.

La commission politique associative et animation locale du 31 mars 2023 et la commission urbanisme du 13 avril 2023 ont émis un avis favorable.

Monsieur Genty questionne sur l'absence de retour d'éventuels financements.
Monsieur Benarfa répond qu'hormis le Conseil Départemental et la Région, il n'y a pas d'autres financeurs.
Madame Tempesta tient à rappeler que lors de la signature du contrat Bourg Centre, il ne s'agissait pas de trouver des financeurs mais d'obtenir un maximum de subventions pour les projets répondant au cahier des charges défini par la Région. Pour exemple, l'aménagement du Préau, le projet d'un gymnase y étaient éligibles.
Aujourd'hui, on tient compte du critère de projets environnementaux vertueux.
Monsieur le Maire rappelle qu'au niveau des collectivités locales de grands plans sont mis en place d'une part avec l'Etat pour le CRTE et le Fonds Verts, d'autre part avec la Région pour le contrat Bourg Centre.
Les projets doivent répondre à une approche environnementale, économique et de biodiversité afin d'être subventionnables.
Madame Vallania demande ce qu'il en est de la vacance locative, des commerces et l'habitat en centre-ville.

Monsieur le Maire tient à rappeler :

- La difficulté de convaincre les propriétaires des rues Jean-Jaurès et Gambetta de vendre leurs locaux fermés depuis longtemps.
- Les commerçants souhaitant s'installer préfèrent acheter au lieu de louer.
- Les locaux sont parfois petits d'où la difficulté d'y exercer une activité rentable au vu de la surface.
- Le coût d'une rénovation des habitations trop élevée pour les propriétaires.

- Le centre-ville se situe dans le périmètre des Bâtiments de France (l'église étant classée), ce qui engendre une rénovation plus onéreuse (20 à 30% de plus)
- Les logements ne respectant pas les normes énergétiques actuelles ne pourront plus être loués car certains propriétaires n'auront pas les moyens de les mettre en conformité.
- La commune n'a pas la trésorerie suffisante pour investir dans l'achat du foncier du centre-ville.

Madame Henry demande quel bilan peut-on faire de ce dispositif contrat Bourg Centre.
Monsieur le Maire propose que lors du prochain conseil municipal un bilan soit fait.
Monsieur Benarfa rappelle que si la commune ne contractualise pas, on ne pourra pas obtenir de subventions.
Madame Massa pense que des actions peuvent être portées comme améliorer le stationnement et accentuer sur la signalétique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cet avenant au contrat Bourg Centre et de l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

Votants : 21 / Pour : 21 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

10. Convention retraite avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale – DEL n°2023/35

Monsieur Vignes, adjoint en charge du personnel communal, rappelle que notre convention de partenariat avec le Centre de gestion 31 et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) en matière de retraite existe depuis le 1er janvier 2011. Il y a lieu à présent de signer la nouvelle convention d'adhésion entrant en vigueur le 1/01/2023.

Si nous sollicitons le service retraite, les conditions financières seront les suivantes :

	Conditions financières 1	
Actes	Contrôle	Réalisation
Validation de périodes	22€	64€
Régularisation de cotisations	22€	64€
Rétablissement de droits	22€	64€
Compte Individuel Retraite	22€	64€
Simulation de calcul de pension	43€	149€
Qualification du Compte Individuel Retraite	43€	149€
Demande d'avis préalable	43€	149€
Liquidation de pension	43€	149€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention retraite.

Votants : 21 / Pour : 21 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité

11. Accroissement saisonnier d'activité – DEL n°2023/36 & – DEL n°2023/37

Monsieur Vignes explique que pour la saison 2023, comme pour les années précédentes, un accroissement saisonnier d'activité (article L 332-23 2° du code général des collectivités) nécessite le recours à des agents contractuels saisonniers :

- Service entretien bâtiment self : 1 adjoint technique à temps complet du 08/07/2023 au 3/09/2023, pour la tenue du bar de la piscine municipale.
- Service manifestation, voirie, cadre de vie : 1 adjoint technique à temps complet pour les mois de juin et juillet 2023.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour ce recours à ces agents saisonniers.

Votants : 21 / Pour : 21 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité

12. Accroissement temporaire d'activité – DEL n°2023/38

Monsieur Vignes, adjoint en charge du personnel municipal, de la prévention et de la sécurité, souligne qu'il y a lieu de recourir à un CDD pour accroissement temporaire d'activité (article L 332-23 1° du code général des collectivités) au sein du service entretien bâtiments self. Ce contrat à durée déterminée de 20 h hebdomadaires serait nécessaire pour la fin de l'année scolaire soit du 20/04/2023 au 19/04/2024 inclus.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour ce recours à un contrat à durée déterminée.

Votants : 21 / Pour : 21 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité

13. Création de poste – DEL n°2023/39

Monsieur Vignes explique qu'il y a lieu de créer un poste suite au départ à la retraite d'un agent aux services administratifs des services techniques ; pour ce recrutement d'un gestionnaire réseaux/sécurité, les grades de technicien, technicien principal 2eme classe et technicien principal 1ere classe à temps complet seront ouverts.

En cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire, le recrutement d'un contractuel sur ces emplois permanent au titre de l'article 3-3/2° de la loi du 26/01/1984 pourra avoir lieu.
La rémunération de cet agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

La commission du personnel du 03/04/2023 a émis un avis favorable à ce recrutement.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer ce poste à temps complet.

Votants : 21 / Pour : 21 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité

14. Convention plateau ralentisseur – Avenue de Toulouse – DEL n°2023/40

Monsieur Ramond, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux indique qu'il y a lieu de formaliser une convention technique avec le Conseil Départemental pour la création d'un plateau ralentisseur au niveau du lotissement Impasse des Serres. Cet aménagement imposé par le Conseil Départemental dans le cadre de la délivrance du permis de construire du groupe d'habitations est à la charge de la commune.
Le montant des travaux :

- Montant HT : 30 026,20 €
- TVA : 6 005,24 €
- Montant TTC : 36 031,44 €

L'inter commission Urbanisme et travaux, Politique Associative et Animation Locale du 10 novembre 2022 a rendu un avis favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la réalisation de ces travaux et de l'autoriser à signer la convention avec le Conseil Départemental.

Votants : 21 / Pour : 21 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité

15. Participation du public par voie électronique relative au projet de renouvellement et d'extension de la carrière exploitée par la société DENJEAN GRANULATS – DEL n°2023/41

Monsieur Ramond, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, fait part d'un arrêté préfectoral portant ouverture d'une participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS DENJEAN GRANULATS pour le projet de renouvellement d'extension d'une carrière de sables et graviers sur le territoire de la commune de Saint-Elix-le-Château.

La participation du public par voie électronique se déroule du 27 mars au 26 avril 2023 inclus.
Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, un exemplaire du dossier est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Garonne : https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement

Toute personne intéressée peut formuler des observations par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-upe@haute-garonne.gouv.fr

Un avis au public est affiché à la mairie de Saint-Elix-le-Château, lieu d'implantation du projet, ainsi que dans les mairies de Carbonne, Salles-sur-Garonne, Rieux-Volvestre, Saint-Julien-sur-Garonne, Lavelanet-de-Comminges et Lafitte-Vigordane, communes comprises dans le périmètre de trois kilomètres susceptibles d'être affectées par le projet.

En tant que commune située dans le périmètre de trois kilomètres et concernée par les risques et inconvénients dont les installations peuvent être la source, il est nécessaire que le conseil municipal émette un avis.

La commission Urbanisme et Travaux du 16/03/2023 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Votants : 21 / Pour : 20 / Contre : 00 / Abstention : 01 (Mme HENRY)
Adopté à la majorité

16. Déplacement du transformateur place de la République – DEL n°2023/42

Monsieur Ramond, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, indique que dans le cadre du renouvellement urbain de la place de la République, la commune est engagée dans des travaux d'urbanisation conséquents pour redéfinir les espaces de circulation.
A ce titre, la collectivité souhaite déplacer l'ouvrage Enedis situé à proximité parcelle B3177 afin de sécuriser les accès et déplacements des piétons et des cyclistes.
La possibilité de déplacer l'ouvrage derrière les toilettes publiques existantes permettrait cette sécurisation et la mobilité de tous les usagers.

Madame Lacoste demande si le déplacement du transformateur neutralisera une place de parking.
Monsieur Ramond répond qu'à ce stade rien n'est défini. Il s'agit dans un premier temps de délibérer sur le classement de la parcelle B3177 dans le domaine public communal.
Ultérieurement, lorsque la régularisation foncière sera faite, Enedis communiquera le projet du déplacement de l'ouvrage qui sera à valider en commission et en conseil municipal.

Monsieur le Maire propose d'intégrer la parcelle privée de lap commune où se situe le transformateur dans le domaine public afin de pouvoir bénéficier de la prise en charge de ces travaux par ENEDIS.

Votants : 21 / Pour : 21 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité

DÉLÉGATIONS AU MAIRE

- <u>Cimetière :</u>

Avril 2023 :

- Vente d'une concession cimetière communal : 466 €

DIVERS

Monsieur le Maire rappelle que l'extinction de l'éclairage public de 1hà 5h prendra effet à compter du 24 avril 2023.

AGENDA

Monsieur le Maire rappelle les évènements à venir :

- Le comité du Jumelage accueille la délégation italienne de Galliera-Veneta du 28 avril au 30 avril 2023. Elle sera composée de 27 personnes avec un nouveau maire. Des présidents d'associations culturelles, sportives, sociales et humanitaires seront également présents.
- L'ouverture de la saison 2023 de Pronomade(s) le 07 mai à 16 heures au Centre Socio-Culturel du Bois de Castres.

La séance est levée à 20h10.

La secrétaire de séance
Marcella VALLANIA

Le Maire,
Denis TURREL